

27 février 2020

## **L'OICS appelle à mettre davantage l'accent sur l'amélioration des services de prévention et de traitement de l'usage de substances destinés aux jeunes**

Dans son *Rapport annuel pour 2019*, l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) :

- Met en relief le lien qui existe entre la consommation d'alcool et de tabac et la consommation de substances psychoactives comme le cannabis, les opiacés et la cocaïne chez les enfants et les adolescents ;
- Examine en particulier les incidences physiques, émotionnelles et sociales que les drogues psychoactives ont sur les jeunes de 15 à 24 ans ;
- Exhorte les gouvernements à améliorer les services grâce à des mesures de prévention et de traitement fondées sur des données factuelles et axées sur les jeunes ;
- S'inquiète de l'évolution rapide de la situation mondiale en ce qui concerne la fabrication illicite de précurseurs sur mesure destinés à un marché en ligne et diversifié ;
- Met en exergue les injustices liées à la disponibilité des médicaments placés sous contrôle, que ce soit leur prescription excessive dans certains pays ou leur accès limité dans d'autres ;
- Rappelle aux gouvernements qu'ils doivent respecter les droits de la personne lorsqu'ils mettent en œuvre des politiques de lutte contre la drogue et se conformer aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues.

### **La nature et l'ampleur de l'usage de substances chez les jeunes**

Dans son *Rapport annuel pour 2019*, l'OICS s'inquiète de la consommation de substances psychoactives chez les jeunes, citant à cet égard les conclusions du *Rapport mondial sur les drogues 2018* de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC). C'est chez les jeunes que l'usage de substances et les conséquences qu'il entraîne pour la santé sont les plus importants, le cannabis étant la substance la plus consommée. L'ONUDC estime qu'en 2016, 13,8 millions de jeunes âgés de 15 à 16 ans ont consommé du cannabis au cours de l'année écoulée, ce qui représente 5,6 % de ce groupe d'âge, taux qui varie selon les régions. Le taux le plus élevé a été enregistré en Europe (13,9 %), suivie des Amériques (11,6 %), de l'Océanie (11,4 %), de l'Afrique (6,6 %), puis de l'Asie (2,7 %). En outre, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estimait dans ses statistiques pour 2015 que si les décès de jeunes âgés de 15 à 29 ans, toutes causes confondues, ne représentaient que 4,8 % de l'ensemble des décès cette année-là, ce

groupe d'âge représentait en revanche 23,1 % des décès imputables aux troubles liés à l'usage de drogues.

Le Président de l'OICS estime que « Parmi les substances placées sous contrôle international, le cannabis continue de jouer le rôle le plus important aussi bien chez les adolescents que chez les adultes. Nous accordons une attention particulière à cette évolution [...] et soulignons notre préoccupation face à la situation de quelques pays qui ont décidé d'autoriser l'utilisation de substances placées sous contrôle, à savoir le cannabis, à des fins non médicales, ce qui est contraire aux dispositions des traités relatifs au contrôle des drogues et aux obligations que leur imposent ces traités ».

### **Le lien entre la consommation d'alcool et de tabac et celle de substances psychoactives**

Le *Rapport annuel* de l'OICS souligne que la consommation d'alcool et de tabac chez les enfants et les adolescents est étroitement liée à la première prise de substances psychoactives. Souvent, la consommation d'alcool et de tabac précède l'usage de cannabis et d'autres substances placées sous contrôle. Des études longitudinales dans le cadre desquelles des enfants ont été suivis jusqu'à l'âge adulte ont montré que plus la consommation d'alcool, de tabac et de cannabis commençait tôt, entre 16 et 19 ans, plus le risque d'usage de drogues comme les opiacés et la cocaïne était élevé.

### **Un nouveau cadre pour lutter contre les causes sous-jacentes de l'usage de substances**

Des recherches ont montré que les jeunes étaient particulièrement vulnérables à l'usage habituel de drogues, ce qui a permis de revoir les facteurs de risque et de protection. Les services de prévention et de traitement destinés aux enfants et adolescents doivent tenir compte de l'influence de certaines personnes et de l'entourage sur les jeunes et leur développement.

### **L'efficacité des mesures de prévention fondées sur des données factuelles**

Selon les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues de l'ONUDC et de l'OMS, les programmes de prévention fondés sur des données factuelles destinés aux enfants et aux adolescents doivent comprendre les éléments suivants :

- Mettre l'accent sur les compétences familiales et parentales ; encourager une participation positive dans la vie des enfants ; communiquer de manière efficace, notamment en fixant des règles et des limites ;
- Programmes scolaires visant à développer les compétences personnelles et sociales des jeunes, notamment en matière de prise de décisions, de fixation d'objectifs et d'analyse, afin que les jeunes soient correctement informés sur les effets des substances psychoactives et puissent résister aux influences favorables aux drogues ;
- Utiliser les écoles pour le dépistage et l'évaluation, notamment l'orientation vers des services de conseil et de suivi ;
- Application stricte des réglementations visant à limiter l'accès aux médicaments ayant des qualités psychoactives et à réduire l'accès au tabac, à l'alcool et au cannabis pour les enfants et les adolescents.

Les Normes recensent également les approches de prévention inefficaces qui incitent les jeunes à commencer à consommer de la drogue et énumèrent des recommandations spécifiques pour le traitement des adolescents consommateurs de drogues.

### **Recommandations à l'intention des gouvernements**

Dans son *Rapport annuel*, l'OICS engage les gouvernements à mettre en place des systèmes nationaux de données épidémiologiques pour suivre l'évolution des tendances de l'usage de substances psychoactives chez les jeunes, afin qu'ils puissent prendre des mesures de prévention fondées sur des données factuelles avant l'âge de la première prise (avant la naissance, pendant la première/petite enfance et au début de l'adolescence).

Les gouvernements devraient investir dans l'acquisition de compétences professionnelles dans le domaine de la prévention et du traitement de l'usage de substances, en tenant compte en particulier des besoins des jeunes. À cette fin, les systèmes nationaux de formation et de certification des professionnels de la prévention et du traitement devraient participer à la prise de décisions, à la planification et à la mise en œuvre des programmes.

### **Le rythme auquel apparaissent les produits chimiques de remplacement non soumis à contrôle met à l'épreuve le régime de contrôle international des précurseurs**

L'usage de substances non placées sous contrôle en remplacement des substances placées sous contrôle augmente sans cesse dans le monde entier et la diversité de produits chimiques utilisés est pratiquement illimitée. La démarche consistant à inscrire les substances une à une ne parvient pas à suivre le rythme d'innovation des trafiquants de drogues, alors que de nombreuses substances n'ont aucun usage légitime connu et qu'il est difficile de les surveiller. L'OICS invite instamment les gouvernements à poursuivre le débat d'orientation plus large engagé en 2019 sur l'approche à adopter pour relever ces défis et à mettre en place un cadre mondial pour faire face plus efficacement aux substances non placées sous contrôle.

### **L'OICS recommande le placement sous contrôle international d'un précurseur sur mesure**

L'OICS recommande le placement sous contrôle international du méthyl *alpha*-phénylacétoacétate (MAPA), un préprécurseur de l'amphétamine et de la méthamphétamine. Le MAPA n'a pas d'utilisation légitime connue hormis à des fins limitées de recherche et d'analyse et peut être classé parmi les précurseurs sur mesure conçus expressément pour contourner les contrôles en vigueur sur les précurseurs. En mars 2020, sur recommandation de l'OICS, la Commission des stupéfiants votera son placement sous contrôle international, en l'inscrivant au Tableau I de la Convention de 1988.

### **L'assistance continue fournie à l'Afghanistan**

En 2018, la superficie totale des terres consacrées à la culture illicite du pavot à opium et la quantité estimative d'opium produit en Afghanistan ont considérablement diminué en raison d'une grave sécheresse. Toutefois, l'ampleur estimée de l'économie des opiacés reste importante, dépassant la valeur des exportations licites de biens et de services du pays. L'OICS continuera à consulter le Gouvernement afghan en vue de faciliter la fourniture d'une assistance pour aider le pays à faire face aux problèmes liés au contrôle des drogues.

Dans son rapport de 2019, l'OICS réaffirme la nécessité de donner la priorité aux mesures de lutte contre l'économie illicite de la drogue en Afghanistan, qui devraient s'inscrire dans l'effort global

visant à instaurer la paix et la sécurité et à assurer le développement durable du pays. Il engage la communauté internationale à participer à ce processus en menant des activités d'assistance aux niveaux local, national, régional et international.

\* \* \* \* \*